

<http://www.jesuschristenfrance.fr/spip.php?article110>

« la peine de mort ne se justifie pas, encore moins pour un prétendu délit de blasphème »

- France, protectrice des Chrétiens d'Orient -



Date de mise en ligne : jeudi 18 juin 2015

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

« Inquiétudes sur l'état de santé d'Asia Bibi Redire l'injustice »

« La Conférence des Evêques de France a appris avec une vive inquiétude la dégradation de l'état de santé d'Asia Bibi, détenue dans une prison pakistanaise depuis sa condamnation à mort pour blasphème.

La CEF s'alarme que les soins médicaux auquel tout être humain à droit ne lui soient pas prodigués. Et comme Mgr Georges Pontier, Président de la CEF, avait pu le signifier à Mgr Joseph Coutts, archevêque de Karachi et Président de la Conférence épiscopale du Pakistan, elle rappelle avec force que « la peine de mort ne se justifie pas, encore moins pour un prétendu délit de blasphème ».

La dégradation de l'état de santé d'Asia Bibi, l'absence de soin durant sa détention, la sentence de mort qui la frappe indûment sont inacceptables.

La CEF redit son attente de grâce d'Asia Bibi par le Président Mamnoon Hussain ou de la cassation du jugement d'Appel par la Cour Suprême. »

Source

[église catholique Asia Bibi](#)